



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2015-636 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2016** » a été adopté de la façon suivante :

Procédure d'entrée en vigueur	
Avis de motion	20 novembre 2015
Adoption du règlement	18 décembre 2015

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 13^e jour du mois de janvier 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 13 janvier 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de janvier 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier